



Sous-section de Cergy

Val d'Oise

**Compte-rendu de l'audience des 3 syndicats (sections locales de Cergy) avec le maire de Cergy, M. Jeandon et le maire adjoint chargé de l'éducation, M. Sangare sur la question des rythmes scolaires.**

Les syndicats ont rappelé la très forte mobilisation des enseignants de février 2013 concernant les rythmes scolaires et ont souligné tous les graves problèmes rencontrés dans les écoles des communes ayant mis en place cette réforme :

- grande fatigue des enfants et des enseignants
- désorganisation des écoles
- confusion entre le scolaire et le péri scolaire
- classes et locaux entièrement occupés pendant le temps péri scolaire : plus de possibilité pour les enseignants de préparer leur classe, de corriger
- réunions, dans le cadre des 108h, un certain nombre de mercredis après-midi.

A Cergy, dans les 2 écoles qui expérimentent ces nouveaux rythmes, le constat des enseignants concernant la fatigue, la désorganisation et le problème des locaux est le même.

Dans de nombreuses communes, à Paris notamment, où le décret s'est appliqué les parents et les enseignants s'indignent et demandent la suspension immédiate du dispositif : manifestations, grèves, rassemblements, occupations d'écoles...

Compte-tenu des difficultés rencontrées dans les 2 écoles expérimentales, le maire se félicite de ne pas avoir mis en place, à la rentrée 2013, ce décret sur toute la ville. Mais il indique qu'il appliquera la loi à la rentrée prochaine avec des activités périscolaires gratuites. Il précise, par ailleurs qu'il attend du ministre des aides financières conséquentes car cette réforme va coûter 1,6 millions d'€ à la municipalité de Cergy.

Il confirme que les 1ers conseils d'école auront à se prononcer sur l'organisation de la nouvelle semaine mais que les conseillers municipaux ne prendront pas part au vote.

Il ne fera pas remonter de bilan à la DASEN en décembre.

Le SNUIPP a indiqué qu'il se prononce pour la réécriture du décret sur les rythmes scolaires.

La CGT éducation et le SNUDI FO ont indiqué qu'ils se prononcent pour l'abrogation et la suspension immédiate de ce décret et appellent l'ensemble des personnels enseignants et municipaux à la grève du 14 novembre.

Le 4 novembre 2013.